

13/06/20

Volume XVIII – Lettre 33

21 Sivan 5780



Hil'hoth Chabbath par le Rav David Ostroff, sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch. chlita

Puis-je réchauffer de la nourriture sur un radiateur d'appartement ?

Oui, vous pouvez, car ce n'est pas le moyen habituel de cuisson. 1 Cela revient à placer un plat froid sur une marmite qui est déjà sur le feu. 2 Cependant l'aliment devra être sec et cuit pour pouvoir être réchauffé, mais un liquide ou un aliment solide avec du jus ne pourra pas être réchauffé.

Est-il permis de plonger un poulet froid déjà cuit dans ma marmite de dafina (ou de cholent) qui est sur la plaque ?

Si on parle de cuisson, même si le poulet atteignait la chaleur de yad soledeth bo, 3 ce ne serait pas un problème pour diverses raisons, mais même si on parle de batmana (action d'envelopper), il n'y a aucun interdit d'emballer de la nourriture dans de la nourriture. 4 Par contre, pour immerger entièrement un œuf cuit dans de l'eau chaude, on devra demander à son Rav.

Quelle est la hala'ha pour l'immersion de blé ou de riz enveloppé dans un sachet, dans une dafina (ou d'une kishke dans le cholent) ?

Nous trouvons quelques opinions de décisionnaires sur ce sujet. 5 Le Rav Chlomo Zalman Auerbach zatsal soutient que c'est permis dans la mesure dans la mesure où batmana (envelopper) a généralement pour but de conserver la chaleur et si la nourriture n'était pas enveloppée, la chaleur serait perdue. Dans notre cas, le riz le blé ou la kishke n'est pas enveloppé dans la dafina (ou le cholent) dans le but de conserver la chaleur, mais pour être chauffé par le feu sous la marmite, de la même manière que la dafina (ou le cholent) est chauffée par ce feu. 6

[1] Igroth Moché Ora'h 'Hayim Vol 4 Page 139-34 [3] Que la main repousse

[5] Cheveth Halevy volume 3 Siman 47; Min'hath Its'hak volume 8 Siman 17; Chvouth Its'hak page 251

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport בהעלתך

(XI:10)

וַיִּשְׁמַע מֹשֶׁה אֶת הַקּוֹל בְּכַף לְמִשְׁפַּחְתּוֹ אִישׁ לְפִתְחֵי אֹהֶל וַיְהִי רָף אִף יְהוָה מְאֹד וּבְעֵינָיו מִלִּפְנֵי מֹשֶׁה רָע

Moïse entendit le peuple gémir, groupé par familles, chacun à l'entrée de sa tente. L'Éternel entra dans une grande colère; Moïse en fut contristé

Rachi : Pleurant pour ses familles

Ils s'étaient groupés par familles et ils pleuraient pour manifester publiquement leur récrimination. Nos maîtres ont enseigné : « Pour ses familles » – pour les affaires de famille, à cause des unions incestueuses qui leur étaient désormais interdites (Yoma 75a)

La Guemara dans le traité Chabbath (130a) enseigne que toute mitsva (commandement) qui a été acceptée avec joie par le peuple juif, telle que la circoncision, est toujours réalisée avec bonheur jusqu'à nos jours. Toute mitsva qui a été acceptée difficilement, comme les relations interdites, est toujours accompagnée de tensions, car les problèmes liés aux tractations de chaque mariage causent des difficultés. De tous les commandements reçus, pourquoi les Juifs se plaignent-ils spécifiquement de l'interdiction de se marier avec des membres de leur famille ?

Le Dayan Israël Yaacov Fisher suggère que lorsque les Juifs ont appris qu'ils ne pourraient pas épouser leurs proches parents, ils craignirent de ne pas pouvoir réussir leurs mariages. Ils pensaient que le candidat idéal au mariage serait quelqu'un de familier qu'ils connaissaient depuis la naissance et qui leur ressemblait de façon quasi identique en termes de valeurs et de préférences. De l'interdiction de la Torah de se marier avec ceux qui nous ressemblent le plus, nous pouvons déduire que la vision du mariage qu'a Hachem diffère de la nôtre.

Le Massath Haméle'h tire une leçon similaire de la Sidra Ki Tetsé, qui commence par parler de la יפת־תֶּאֱרָר (femme captive de belle apparence). La Torah permet à un soldat qui s'entiche d'une femme non juive pendant la guerre, de l'épouser. Cette règle est difficile à comprendre, car seuls les individus les plus vertueux constituaient l'armée juive. Rachi précise (Devarim 20:8) que celui qui avait commis le moindre péché d'ordre rabbinique était renvoyé de la guerre. Comment des rabbins aussi pieux pourraient-ils être tentés d'épouser une belle femme non juive ?

Rachi explique (21:11) que celui qui épouse une יפת־תֶּאֱרָר donnera finalement naissance à un בן סורר ומורה (fils rebelle). La Guemara dans Sanhedrin (71a) stipule qu'un enfant ne peut être puni en tant que fils rebelle que si ses parents sont identiques dans leur voix, leur apparence et leur importance. Le Massath Haméle'h explique que même le soldat le plus juste sera surpris quand il rencontrera une femme qui lui ressemble et dont la voix est identique à la sienne. Tous les signes extérieurs semblent indiquer qu'elle lui est destinée et il peut facilement se convaincre que la volonté de Hachem est de la convertir et de l'épouser.

Cependant, du fait que Rachi enseigne qu'un fils capricieux sortira d'une telle union, nous pouvons conclure que le mariage idéal n'est pas celui dans lequel les deux partenaires sont identiques au départ. Un mariage d'après la Torah est un mariage dans lequel les deux partenaires se développent ensemble au fil du temps pour se comprendre et se respecter mutuellement, ce qui leur permet

La Torah est supérieure à la prêtrise et à la royauté, car la royauté s'acquiert par 30 qualités, la prêtrise s'acquiert par 24, alors que la Torah est acquise par 48 vertus...

Ce sont: ... (46) **rendre son professeur plus sage**, (47) **citer précisément son enseignement**, ...

La première qualité présentée cette semaine, «**rendre son professeur plus sage**», signifie que l'étudiant de la Torah affine les compétences de son professeur. C'est parce que le bon élève oppose à son professeur un flot constant de questions et de défis, la plupart triviaux et sans véritable intérêt, mais parfois profonds et ardu. L'enseignant est ainsi obligé d'expliquer et de réexpliquer la Torah pour la rendre la plus accessible possible à ses élèves - transformant ainsi ses perspectives personnelles sur la sagesse de la Torah en connaissances à la portée de tous. Et c'est le résultat des incessantes stimulations et questionnements des étudiants. Nous avons appris plus haut : « **Une personne timide ne peut pas apprendre** » (2:6). Le véritable étudiant de la Torah veut sincèrement donner un sens à la Torah et est prêt à se rabaisser pour atteindre ce but.

On voit souvent sur les sites internet des questions commençant par : "Je devrais vraiment le savoir, mais ..." ou "Je suis sûr que c'est une question stupide, mais ...". Il n'y a pas de plus grande joie que de voir un étudiant sincèrement en recherche, plus soucieux de trouver la vérité que de gérer son image.

La difficulté de transmettre la Torah de l'enseignant à l'élève n'est pas seulement liée aux questions embarrassantes des élèves. Il y a ici un dilemme plus profond, dans la mesure où il n'existe pas deux individus identiques. Chacun a ses propres perspectives sur la vie et la sagesse et son rapport à la Torah sera donc légèrement différent. Comblant l'écart entre l'enseignant et l'élève, nécessite bien plus que la transmission des connaissances, la répétition des enseignements et l'étude des textes. Il faut pour cela expliquer la Torah, transmettre la possession de l'enseignant afin que l'élève en fasse l'acquisition. La Torah doit maintenant avoir un sens pour moi, l'étudiant suivant une démarche différente pour chaque Juif.

Ainsi, le bon élève harcèlera constamment son rabbin avec des questions (certaines à peine audibles pour un professeur exaspéré) tentant de traduire les enseignements de son maître en leçons qui lui parlent. Le Talmud rapporte que l'élève qui parvient à mettre son maître en colère contre lui (et qui bien sûr en accepte humblement la réprimande) deviendra grand dans la Torah (voir Bera'hoth 63b). Paradoxalement, à ce stade - lorsque le professeur ne peut plus vous guider- vous avez terminé votre apprentissage de la Torah et êtes prêt à passer à autre chose.

Cela pose cependant un problème. Nous traitons la 46<sup>ème</sup> des 48 voies. Comme nous l'avons expliqué plus haut, les 48 voies forment une progression et les qualités finales se rapportent plus précisément aux érudits les plus avancés. Cette «voie» semble pourtant revenir à certaines des premières qualités traitées - discuter de la façon dont le jeune étudiant commence sa relation avec l'étude de la Torah. Est-il toujours l'humble étudiant, assis devant son professeur, posant au mieux une bonne question ici et là ? Si oui, en quoi est-ce une progression ?

Avant de répondre à cette question, passons à la deuxième qualité traitée - «**citer précisément l'enseignement de son maître**». Après l'avoir examiné, nous aurons un aperçu précis de ces qualités et de leur position dans notre *michna*.

#### Un mot sur la Tefila

Par Rabbi A Leib Scheinbaum (Pirkhé chochanim)

כי רגע באפו היים ברצונו

#### Car Sa colère ne dure qu'un instant; la vie résulte de Sa faveur.

Dans le Talmud Yerouchalmi, traité Bera'hoth 2, 'Hazzal (nos Sages) affirment : Le propriétaire du figuier sait quand ses figues sont mûres et prêtes à être cueillies. De même, Hachem sait quand le temps d'un *tsadik* (personne juste) est écoulé. Lorsque ce moment arrive, le *tsadik* est retiré du monde. Un homme s'est approché un jour du Brisker Rav, *zal* et lui dit: "Rabbi, j'ai une idée fantastique sur la façon d'augmenter sa longévité. 'Hazzal nous enseignent que lorsque l'on termine son objectif dans ce Monde, on est rappelé. Si tel est le cas, alors il suffit tout simplement de ne pas remplir son objectif. Celui qui n'étudie pas ses cours, n'obtient pas son diplôme et n'aura pas à quitter l'école! "

Le Brisker Rav lui répondit : "Celui qui ne remplit pas son objectif, ne respecte pas le רצון (la volonté) de Hachem et n'est pas vraiment vivant. De toute façon, il ne vit pas. Soit il meurt, soit la vie qu'il a vécue n'est pas considérée comme une vie. "C'est le sens de היים ברצונו : on ne l'appelle " vie " que quand c'est ברצונו, dans l'accomplissement de Sa Volonté.

A la mémoire de 'Haver Its'hak ben Rabbi Chimon GLAUBERG (20 Sivan 5751)

& de David ben Tsvi Friedman (23 Sivan 5747)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: [lettre@deborah-guitel.com](mailto:lettre@deborah-guitel.com) Site: [www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important :** Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**